

Le 08 septembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} septembre 2020, s'est réuni en séance publique, à la Salle Canada – Parc des Expositions rue Édouard Branly à Lisieux, le 07 septembre à 20 heures, sous la présidence de M. Sébastien LECLERC, Maire.

Étaient présents :

Denis FRAQUET
Cindy MANGEANT
Johnny BRIARD
Corinne LECOURT
Jean-René DESMONTS
Corinne LEJEUNE
Vincent OTHON
Caroline VERHAEGHE
Paulette DUVAL
Monique GREFFET
Henri AUGÉARD
Nathalie COTTRON
Laurent DELANOË
Thierry EUSTACHE
Rémi LEBRASSEUR
Karine LANNIER
Frédéric MESNIL
Sandrine HELIE-ROMAIN
Thibaut DE JAEGHER
Florian LÉPINE
Morgane VOISIN
Antoine HAVARD
Hervé SELLE
Sylvie GRANDIN
Clotilde VALTER
Christophe COLOMER
Angélique HAVARD
Paul MERCIER
Angélique PERINI

Avaient donné pouvoir : Mme SIX à M. FRAQUET, Mme DELORME à Mme COTTRON, M. MADELAINE à Mme VALTER, M. JEAN à Mme HAVARD, M. AUBRIL à Mme PERINI.

Secrétaire de séance : M. DELANOË Laurent

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juillet 2020
- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020
- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juillet 2020

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DÉLIBÉRATION 2020-66 – Installation d'un nouveau Conseiller Municipal à la suite d'une démission	Rapport présenté par M. LECLERC
DÉLIBÉRATION 2020-67 – Fixation du nombre des Commissions Municipales, du nombre des membres et du mode de scrutin	Rapport présenté par M. LECLERC
DÉLIBÉRATION 2020-68 – Commissions municipales – Désignation des membres	Rapport présenté par M. LECLERC
DÉLIBÉRATION 2020-69 – Désignation d'un représentant au sein de l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine (AURH)	Rapport présenté par M. LECLERC

FINANCES

DÉLIBÉRATION 2020-70 – Association « Les Chats du Cœur » - Attribution d'une subvention exceptionnelle	Rapport présenté par Mme LEJEUNE
--	--

ENFANCE JEUNESSE

DÉLIBÉRATION 2020-71 – Signature d'une convention portant création d'un « Espace parents » dans les locaux de l'école Marie Curie entre la Ville de Lisieux et l'Education Nationale	Rapport présenté par M. DESMONTS
DÉLIBÉRATION 2020-72 – Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados pour l'attribution d'une subvention d'investissement – Construction d'une structure d'accueil et de loisirs au stade Bielman	Rapport présenté par Mme MANGEANT
DÉLIBÉRATION 2020-73 – Modification du règlement intérieur des structures municipales d'accueil des enfants et des jeunes	Rapport présenté par Mme MANGEANT
DÉLIBÉRATION 2020-74 – Renouvellement de la convention constitutive portant sur la mise en place d'une Unité d'Enseignement en école maternelle pour enfant présentant des troubles du spectre autistique à l'école primaire publique Jean Macé Lisieux	Rapport présenté par Mme LANNIER
DÉLIBÉRATION 2020-75 – Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) – Demande de concours financier de l'état pour l'équipement numérique des écoles primaires publiques lexoviennes	Rapport présenté par Mme MANGEANT

DIVERS

DÉLIBÉRATION 2020-76 – Ajustement du règlement intérieur général des salles municipales et du règlement intérieur spécifique des salles de l'Espace Victor Hugo	Rapport présenté par M. FRAQUET
---	---

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISIONS DU MAIRE

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

PRÉAMBULE

DISCOURS DE M. LE MAIRE

Mes Chers collègues, Madame la Députée,

[C'est] Je [vous] salue votre présence ce soir au Conseil Municipal

C'est avec plaisir, mes Chers Collègues, que je vous retrouve en ce premier lundi de septembre pour la séance de rentrée du conseil municipal. Il s'agit de la quatrième séance depuis le début de notre mandat et cette réunion devrait permettre de clore le cycle d'installation de la municipalité, avec la composition des commissions municipales, nous y reviendrons tout à l'heure.

Je voudrais saluer les internautes qui sont de plus en plus nombreux à suivre ce conseil municipal en live sur facebook.

L'été 2020 aura été marqué, comme nous nous y attendions, par le contexte sanitaire du coronavirus. Après deux mois de confinement, la vie économique et sociale avait progressivement repris au mois de juin et désormais, quasiment tous les établissements sont rouverts, à l'exception notable des discothèques. D'ordinaire, la ville de Lisieux connaît un creux de fréquentation au mois d'août, lié aux départs en vacances des Lexoviens. Cette année, je pense que nous sommes nombreux à avoir remarqué que ce creux de fréquentation ne s'est pas produit. Est-ce parce que les Lexoviens sont moins partis cette année ? Est-ce parce que les visiteurs ont été plus nombreux ? En tout cas, il y a eu du monde tout le temps, et les retours que j'ai des commerçants sont plutôt positifs, avec deux bons mois d'activité, mais qui ne permettront pas de rattraper le manque à gagner du printemps.

La nouvelle municipalité a souhaité, dès le 6 juillet, le lendemain de notre élection, proposer des animations estivales pour faire vivre un été où tout avait été annulé. Ainsi, en moins de trois semaines, « Place à l'été » a vu le jour, d'abord sur la Place de la République, puis à Hauteville, puis dans le quartier Créton. Près de 3 000 jeunes ont pu, sur l'équivalent de 4 journées, profiter d'activités gratuites dans Lisieux. Par ailleurs, nous avons souhaité marquer les commémorations de la Libération de la Ville par des festivités complémentaires aux traditionnelles cérémonies. La Fête de la Libération a été une réussite, les animations, le marché nocturne ont connu une belle fréquentation. Bien évidemment, le contexte sanitaire n'a pas permis d'organiser toutes les animations auxquelles nous pensions mais ce n'est que partie remise...

Je souhaite remercier très chaleureusement toutes les équipes de la ville qui se sont impliquées dans ces animations, avec une certaine réactivité, une réactivité certaine. Et je ne serai pas complet si je ne remerciais pas mon adjoint aux animations, Vincent Othon. Vincent m'avait promis qu'il se passerait toujours quelque chose à Lisieux. Je lui adresse donc nos encouragements pour la suite !

La journée de samedi dernier a été marquée par l'organisation du Forum des Associations. Rendez-vous traditionnel des Lexoviens, ce Forum avait cette année une saveur particulière en ce qu'il marquait le lancement d'une nouvelle année, à l'issue d'une année 2019/2020 très compliquée pour les associations. Je remercie Corinne Lejeune, Maire adjointe chargée de la Vie associative, pour l'organisation de ce Forum et pour le temps qu'elle consacre à aller rencontrer les associations Lexoviennes, qui sont notre plus grande richesse. Et pour l'organisation de ce Forum, je salue également Johnny Briard, Maire adjoint chargé de l'espace public. Je lui avais demandé à ce que ce Forum 2020 soit accessible aux personnes à mobilité réduite. Cela a été fait, grâce à l'implication des Services techniques, dans un délai très court. J'ai été très touché d'entendre un Lexovien me dire que, grâce à ces allées installées pour le Forum, il avait pu rentrer de nouveau au Jardin Public, ce qui ne lui était pas arrivé depuis plusieurs dizaines d'années qu'il est en fauteuil. Ce témoignage est pour nous tous un rappel sur les enjeux de bâtir une ville à vivre, pour tous !

Pour l'équipe municipale, la saison estivale n'a pas été uniquement vécue sous l'angle des animations, mais plutôt sous l'angle de l'apprentissage et des premières actions dans les différents dossiers en cours au niveau de la Ville. Le projet de rénovation urbaine du quartier de Hauteville est assurément le dossier le plus impactant pour l'avenir de Lisieux. Avec Jean-René Desmots, Maire Adjoint notamment chargé de ce dossier, nous avons pris le temps de nous imprégner des enjeux et nous sommes rendu au pied de chaque immeuble, qu'il s'agisse des immeubles prévus à la réhabilitation ou de ceux prévus à la démolition. Nous nous sommes déjà largement exprimés sur ce sujet pendant la campagne électorale. Nous savons qu'il y a des habitants du quartier qui ont des choses à dire et qui nous indiquent qu'ils n'ont pas pour le moment pu être entendus. C'est pourquoi nous allons mettre en place, du 10 au 20 septembre, une nouvelle phase de consultation de la population. Les élus de la Majorité, accompagnés des services de la Ville, iront à la rencontre des habitants de Hauteville, dans le cadre de permanences respectant le protocole sanitaire, pour écouter, répondre aux questions.

L'idée étant que Jean-René Desmonts puisse nous faire la présentation d'une synthèse de cette consultation lors d'une toute prochaine réunion du conseil municipal. En fonction de ces conclusions, nous reviendrons vers les partenaires de ce projet pour le faire évoluer afin qu'il réponde aux enjeux de l'ANRU tout en étant accepté par la population.

Les deux mois écoulés depuis notre élection ont également permis à Denis Fraquet, premier adjoint, de travailler sur une nouvelle organisation du stationnement dans Lisieux. Je ne vais pas vous présenter ce plan ce soir, je vais simplement vous indiquer qu'il sera débattu, puis voté, dans trois semaines, le lundi 28 septembre. D'ici là, il sera d'abord présenté et discuté cette semaine en commission municipale. Puis la semaine prochaine, nous le présenterons aux représentants des commerçants Lexoviens, pour en échanger avec eux. Ensuite, le mercredi 16 septembre, nous le présenterons aux Lexoviens, dans le cadre d'un Facebook Live. En temps ordinaire, nous aurions pu partir sur une réunion publique, mais le contexte sanitaire, et aussi l'affluence constatée lors de ces Facebook live, affluence nettement supérieure aux réunions publiques, nous font opter pour ce média. Les Lexoviens vont donc attendre encore quelques jours avant de connaître les nouvelles modalités de stationnement, même si, en définitive, ils ne seront pas surpris dans la mesure où nous avons annoncé lors de la campagne électorale ce que nous allons faire : le stationnement sera gratuit deux heures par jour, pour chaque véhicule, et cela s'organisera en continuant à utiliser les horodateurs.

Voici mes chers collègues les quelques éléments d'actualité important de cette rentrée. Nous allons délibérer dans quelques minutes sur plusieurs dossiers concernant les écoles et la jeunesse. Ce dossiers seront présentés par Cindy Mangeant, adjointe chargée de la jeunesse et des solidarités, à qui j'ai confié une délégation importante, mais finalement à la mesure de ses capacités. Nous aborderons également une proposition d'évolution du règlement intérieur de l'Espace Victor Hugo. Lors de la réhabilitation de ce bâtiment municipal, l'équipe précédente avait décidé de privilégier la location des salles pour des séminaires plutôt que de faciliter leur utilisation par les associations lexoviennes. Je vous fais la proposition, tout en poursuivant la location des salles, de permettre leur plus large utilisation par les associations locales sur les créneaux, aux journées qui ne font pas l'objet de réservation. Cet Espace Victor Hugo a été rénové, les salles sont faites pour servir et non pas pour rester vides. Nous verrons, à l'usage, si ces évolutions de fonctionnement donnent satisfaction, ou s'il est nécessaire encore de faire évoluer, à l'avenir, le règlement intérieur.

Enfin, comme je l'ai indiqué en introduction, nous allons constituer ce soir les 4 commissions municipales. J'ai travaillé, en amont de ce conseil, avec mes colistiers et avec les représentantes des deux listes de la minorité. Je pense que nous allons proposer au Conseil une proposition de répartition qui conviendra à chacun. C'est en tout cas dans ce sens que nous avons travaillé avec Clotilde Valter et Angélique Périni.

En parallèle, et même si ce n'est pas l'objet ce soir, l'agglomération organise également cette semaine la composition de ses propres commissions. Les modalités qui ont été décrétées par le président de l'agglomération visent à empêcher une représentation équitable des élus lexoviens et donc de la population de la ville dans ces commissions. Il n'est pas acceptable d'envisager que la ville de 20 000 habitants n'ait le droit qu'à deux représentants par commission, quand toutes les communes de l'agglomération, y compris les plus petites, sont encadrées par ce même plafond de 2 élus. Une progressivité s'impose en la matière. J'ai toujours dit que Lisieux n'avait aucune ambition d'hégémonie sur l'agglomération. Mais mon rôle est aussi de dénoncer les volontés de certains de mettre à l'écart les lexoviens, qu'il s'agisse d'ailleurs des élus de la majorité ou de ceux des minorités.

Voilà mes chers collègues les quelques sujets que je souhaitais aborder en introduction et je vous propose que nous passions, sans plus attendre, à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION 2020-66 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL À LA SUITE D'UNE DÉMISSION

Sur le rapport de M. LECLERC, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la démission de Mme Nathalie PORTE de son mandat de conseiller municipal en date du 03 août 2020 ;
- Prend acte de l'installation de M. Hervé SELLE en qualité de conseiller du Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION 2020-67 FIXATION DU NOMBRE DES COMMISSIONS MUNICIPALES, DU NOMBRE DES MEMBRES ET DU MODE DE SCRUTIN

Sur le rapport de M. LECLERC, le Conseil Municipal fixe le nombre des commissions à 4 qui seront composées de la façon suivante :

- Commission « Finances, Ressources Humaines, Sécurité, Urbanisme » : 10 membres
- Commission « Jeunesse, Sports, Vie associative » : 8 membres

- Commission « Travaux, Environnement, Patrimoine » : 7 membres
- Commission « Attractivité, Commerce, Animations » : 9 membres

Le Chapitre V du Règlement Intérieur actuel du Conseil Municipal prévoit de procéder de la manière suivante pour la désignation des membres : scrutin de liste avec vote à bulletins secrets à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Toutefois, la loi ne définit pas le mode de scrutin.

Le Conseil Municipal peut donc le déterminer librement, mais à l'unanimité, dès lors que le principe de la représentation proportionnelle est respecté.

Sur le rapport de M. LECLERC, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres des commissions municipales à main levée.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2020-68 COMMISSIONS MUNICIPALES – DÉSIGNATION DES MEMBRES

Par délibération en date de ce jour, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 4 le nombre de commissions municipales, composées de la façon suivante et sur le principe qu'un Elu ne siège que dans une commission :

- Commission « Finances, Ressources Humaines, Sécurité, Urbanisme » : 10 membres
- Commission « Jeunesse, Sports, Vie associative » : 8 membres
- Commission « Travaux, Environnement, Patrimoine » : 7 membres
- Commission « Attractivité, Commerce, Animations » : 9 membres

Sur le rapport de M. LECLERC, le Conseil Municipal procède à la désignation des membres des différentes commissions, à main levée.

- Commission « Finances, Ressources Humaines, Sécurité, Urbanisme »

M. le Maire a reçu les candidatures suivantes :

Liste 1

- M. FRAQUET Denis
- M. DESMONTS Jean-René
- Mme VERHAEGHE Caroline
- Mme HÉLIE-ROMAIN Sandrine
- Mme GREFFET Monique
- M. LEBRASSEUR Rémi
- M. LÉPINE Florian
- Mme VALTER Clotilde
- M. COLOMER Christophe
- M. MERCIER Paul

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Sont proclamés élus :

- M. FRAQUET Denis
- M. DESMONTS Jean-René
- Mme VERHAEGHE Caroline
- Mme HÉLIE-ROMAIN Sandrine
- Mme GREFFET Monique
- M. LEBRASSEUR Rémi
- M. LÉPINE Florian
- Mme VALTER Clotilde
- M. COLOMER Christophe
- M. MERCIER Paul

- Commission « Jeunesse, Sports, Vie associative »

Liste 1

- Mme MANGEANT Cindy
- Mme LEJEUNE Corinne
- Mme LANNIER Karine
- M. EUSTACHE Thierry
- Mme DUVAL Paulette
- Mme VOISIN Morgane
- Mme HAVARD Angélique
- M. AUBRIL Bernard

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Sont proclamés élus :

- Mme MANGEANT Cindy
- Mme LEJEUNE Corinne
- Mme LANNIER Karine
- M. EUSTACHE Thierry
- Mme DUVAL Paulette
- Mme VOISIN Morgane
- Mme HAVARD Angélique
- M. AUBRIL Bernard

- Commission « Travaux, Environnement, Patrimoine »

Liste 1

- M. BRIARD Johnny
- Mme LECOURT Corinne
- M. HAVARD Antoine
- Mme SIX Karine
- M. MESNIL Frédéric
- M. SELLE Hervé
- M. JEAN Emilien

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Sont proclamés élus :

- M. BRIARD Johnny
- Mme LECOURT Corinne
- M. HAVARD Antoine
- Mme SIX Karine
- M. MESNIL Frédéric
- M. SELLE Hervé
- M. JEAN Emilien

- Commission « Attractivité, Commerce, Animations »

Liste 1

- M. OTHON Vincent
- M. DE JAEGHER Thibaut
- Mme BANNIER Vicky
- M. AUGÉARD Henri
- M. DELANOË Laurent
- Mme COTTRON Nathalie
- Mme GRANDIN Sylvie
- M. MADELAINE Jean-Michel
- Mme PERINI Angélique

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Sont proclamés élus :

- M. OTHON Vincent
- M. DE JAEGHER Thibaut

- Mme BANNIER Vicky
- M. AUGÉARD Henri
- M. DELANOË Laurent
- Mme COTTRON Nathalie
- Mme GRANDIN Sylvie
- M. MADELAINE Jean-Michel
- Mme PERINI Angélique

DÉLIBÉRATION N°2020-69 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION DU HAVRE ET DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE (AURH)

L'Agence d'Urbanisme de La Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine (AURH) est une association loi 1901 créée en 1965. Elle a pour objet la réalisation d'observatoires, d'études d'urbanisme, d'aménagement et de développement pour la région du Havre et de l'Estuaire de la Seine, dans le périmètre couvert par l'aire du Pays Le Havre Pointe de Caux Estuaire, du Pays Caux Vallée de Seine, du Pays Risle Estuaire, du Pays d'Auge et du Pays des Hautes Falaises.

L'AURH est un acteur des projets, de l'aménagement, de l'attractivité et du rayonnement du territoire :

- Elle travaille au service des élus et de ses partenaires en mettant à disposition les études qu'elle réalise ;
- Elle accompagne leurs projets et leurs stratégies territoriales dans la durée, de l'émergence à la mise en œuvre ;

Elle aide les territoires à se positionner dans leur environnement local, régional et national face aux enjeux d'avenir.

L'assemblée générale est constituée de représentants :

- du Pays Le Havre Pointe de Caux estuaire ;
- des autres territoires des Pays de l'Estuaire ;
- de Communes, dont Lisieux ;
- de l'Etat, des départements et Régions ;
- Institutions et administrations.

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal désigne M. DESMONTS Jean-René en qualité de représentant à l'AURH.

Conformément à l'article L 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et la délibération, mise au vote, est adoptée par 34 voix pour, 1 abstention celle de M. MERCIER.

DÉLIBÉRATION 2020-70 ASSOCIATION « LES CHATS DU CŒUR » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Mme LEJEUNE rappelle que l'association des chats du cœur travaille en partenariat efficace avec les services de la Ville via le Service Communal d'Hygiène et de Santé du CCAS pour le repérage, la capture et la stérilisation des chats errants. Les représentants de l'association « Les chats du Cœur » ont alerté la municipalité sur les difficultés liées à la crise sanitaire (chute des dons).

Sur le rapport de Mme LEJEUNE, le Conseil Municipal :

- Décide d'accorder à l'Association « Les Chats du Cœur » une subvention exceptionnelle d'un montant de 500.00 € ;
- Dit que les crédits seront inscrits en décision modificative 2020.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2020-71 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION PORTANT CRÉATION D'UN « ESPACE PARENTS » DANS LES LOCAUX DE L'ÉCOLE MARIE CURIE ENTRE LA VILLE DE LISIEUX ET L'ÉDUCATION NATIONALE

L'article L.521-4 du Code de l'éducation dispose qu'il est prévu, dans tous les établissements d'enseignement, un espace à l'usage des parents d'élèves et de leurs délégués.

L'« espace parents » s'inscrit dans le projet de l'école Marie Curie. Il a notamment pour objectif de permettre aux différents acteurs éducatifs de partager les enjeux liés à la scolarité. C'est pourquoi, il est proposé que les agents de développement local de la Ville de Lisieux interviennent au sein de l'espace parents de l'école Marie Curie dès la rentrée 2020-2021, sur le temps scolaire à la demande de la directrice de l'école, puis hors temps scolaire à l'initiative de la Ville. Ils y interviendront en matinée une fois tous les quinze jours.

L'idée étant grâce à cet espace parents de mettre en œuvre un dialogue de qualité et pérenne entre tous les membres de la communauté éducative, afin de mieux garantir la réussite des élèves, prévenir les ruptures scolaires, favoriser le lien social, puis faciliter la continuité des parcours et l'accès aux droits. Les problématiques abordées lors des rencontres pourront être le décrochage scolaire, l'aide aux devoirs, l'absentéisme, le harcèlement entre pairs, le sommeil, l'alimentation, le numérique et les usages de l'Internet, le soutien à la parentalité et toute autre action concourant au développement social des familles.

Sur le rapport de M. DESMONTS, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention, ses éventuels avenants, ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre du projet d'Espaces Parents.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

M. LECLERC propose une suspension de séance suite à l'entrée dans la salle d'une vingtaine de Sapeurs-Pompiers du Calvados qui demandent à s'exprimer. M. le Maire propose de les écouter et de les recevoir après la séance de Conseil.

Suspension de séance

M. LECLERC propose la reprise de la séance par la délibération 2020-72 inscrite à l'ordre du jour en précisant que la suspension de séance est terminée.

DÉLIBÉRATION 2020-72 – CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CALVADOS POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS AU STADE BIELMAN

Conformément à une délibération de son Conseil d'administration en date du 13 décembre 2019, la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados alloue à la Ville de Lisieux une aide financière de QUATRE VINGT QUATRE MILLE EUROS (84 000.00 €) sous forme de subvention. Cette aide financière est octroyée pour la construction d'une structure d'accueil et de loisirs au stade Bielman à Lisieux, dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Public et Territoire, conformément au programme déposé au dossier.

Sur le rapport de Mme MANGEANT, le Conseil Municipal :

- Approuve la signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados pour l'attribution d'une aide financière de QUATRE VINGT QUATRE MILLE EUROS (84 000.00 €) sous forme de subvention d'investissement ;
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention, ses modifications mineures, ses éventuels avenants et tout document se rapportant à ce dossier.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 34 voix pour.

M. BRIARD était absent au moment du vote.

DÉLIBÉRATION 2020-73 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES STRUCTURES MUNICIPALES D'ACCUEIL DES ENFANTS ET DES JEUNES

Le règlement intérieur des structures municipales d'accueil des enfants et des jeunes a été modifié en septembre 2018.

Pour la rentrée de septembre 2020, la Municipalité souhaite modifier le règlement intérieur de ces structures afin d'être en cohérence avec les orientations du Projet Educatif Lexovien (PEL) et mieux répondre aux besoins identifiés.

C'est pourquoi les accueils de loisirs seront dès la rentrée de septembre, également, accessibles, aux enfants à partir de trois ans. Il convient de rappeler que l'enfant doit être réellement propre pour être accepté dans un centre de loisirs.

Sur le rapport de Mme MANGEANT, le Conseil Municipal :

- Approuve le règlement intérieur des structures municipales d'accueil des enfants et des jeunes, modifié ci-annexé ;
- Dit que le présent règlement est applicable au 1^{er} septembre 2020 ; il annule et remplace tous les précédents règlements ;
- Autorise M. le Maire à signer le présent règlement ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2020-74 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE PORTANT SUR LA MISE EN PLACE D'UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EN ÉCOLE MATERNELLE POUR ENFANT PRÉSENTANT DES TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE À L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE JEAN MACÉ DE LISIEUX

Dans le cadre d'une volonté commune entre l'Agence Régionale de Santé et l'Education Nationale, de rendre l'école inclusive aux élèves du Service Éducatif et de Soin Spécialisé à Domicile (SESSAD) de l'APAEI du Pays d'Auge et de Falaise, il convient d'accompagner cette démarche en affectant des unités d'enseignement au sein des écoles maternelles de la Ville.

Dans le cadre d'une convention tripartite signée le 10 octobre 2019 entre la Ville de Lisieux, l'Inspection de l'Éducation Nationale et le Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD) de l'APAEI du Pays d'Auge et de Falaise, la Ville de Lisieux a mis à disposition les locaux et le mobilier nécessaires à l'ouverture d'une UEMA.

Aujourd'hui, il convient de poursuivre l'accompagnement de cette démarche en reconduisant des unités d'enseignement au sein des écoles primaires de la Ville pour l'année scolaire 2020-2021. Aussi, et dans le cadre du renouvellement de la convention ci-dessus visée, il est demandé à la Ville de mettre à disposition les locaux et le mobilier ordinaire nécessaires au fonctionnement de l'UEMA, selon les modalités de la convention initiale.

Sur le rapport de Mme LANNIER, le Conseil Municipal :

- Approuve la mise en place d'une Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) pour des élèves du Service Éducatif et de Soin Spécialisé à Domicile (SESSAD) de l'APAEI du Pays d'Auge et de Falaise ;
- Autorise M. le Maire à signer le renouvellement de ladite convention, ses éventuels avenants, ainsi que tout document se rapportant audit dossier.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2020-75 DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) - DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER DE L'ÉTAT POUR L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES LEXOVIENNES
(point retiré de l'ordre du jour)

M. LECLERC informe le Conseil Municipal que ce point est retiré de l'ordre du jour ; les modalités de demande de subvention ayant changé, la délibération sera proposée au prochain Conseil Municipal.

Mme MANGEANT a néanmoins donné des éléments concernant l'équipement des classes des écoles publiques Lexoviennes en vidéoprojecteurs. L'objectif est de répondre à la demande des enseignants en vidéoprojection et d'inciter à l'interactivité de la solution proposée. Cela permettra de faire évoluer les pratiques dans le respect de la distanciation nécessaire et d'ouvrir la classe à des dynamiques de travail en groupe différentes et diversifiées.

Mme MANGEANT a précisé que ce projet permettra à chaque classe des écoles publiques lexoviennes d'avoir accès quotidiennement à l'utilisation du numérique, de manière simplifiée sans interruption liée à une quelconque installation de matériel mobile (problèmes des fils, rallonges et prises électriques à proximité).

DÉLIBÉRATION 2020-76 AJUSTEMENT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR GÉNÉRAL DES SALLES MUNICIPALES ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR SPÉCIFIQUE DES SALLES DE L'ESPACE VICTOR HUGO

La délibération adoptée lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2019 doit faire l'objet d'un ajustement au regard du souhait de l'équipe municipale. En effet, la question de la récurrence des utilisations par un tiers est confirmée.

Le premier ajustement proposé est de renforcer les organisations associatives à caractère local ayant résonance sur le département.

Le second ajustement porte sur la possibilité offerte à des instances non récurrentes d'accéder à des salles en fonction de la disponibilité de celles-ci, une fois le planning arrêté mensuellement.

L'accès à des réunions internes Mairie et des réunions publiques politiques sera possible.

Au 15 du mois N en cours, il sera possible d'accorder des réservations sur le mois N+1 et N+2 aux acteurs associatifs locaux sans contribution financière.

Ces deux ajustements modifieront :

- 1) Le règlement intérieur général des salles municipales dans son article 2-2 « Politique tarifaire » ; les autres articles restent inchangés ;

- 2) Le règlement intérieur spécifique des salles de l'Espace Victor Hugo dans ses articles 1-2 « Affectation des salles » et 3-1 « Dispositions tarifaires » ; les autres articles restent inchangés.

Sur le rapport de M. FRAQUET, le Conseil Municipal

- Approuve les modifications apportées au règlement intérieur général des salles municipales ;
- Adopte ledit règlement dûment modifié ;
- Dit que le présent règlement modifié prendra effet au 1^{er} octobre 2020 ; il annule et remplace tous les précédents règlements ;
- Approuve les modifications apportées au règlement intérieur spécifique des salles de l'Espace Victor Hugo ;
- Adopte ledit règlement dûment modifié ;
- Dit que le présent règlement modifié prendra effet au 1^{er} octobre 2020 ; il annule et remplace tous les précédents règlements ;
- Autorise M. le Maire à signer lesdits règlements modifiés.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE M. LE MAIRE (situation arrêtée au 28 août 2020)

Liste des décisions prises par le Maire depuis l'envoi aux conseillers municipaux des dossiers de la séance du 27 juillet 2020 dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n° 213 du 30 juillet 2020

Signature d'un contrat avec ENEDIS, Accueil Raccordement Electricité, sis 660 rue Antoine de Saint Exupéry – Site Koenig- 14760 BRETEVILLE SUR ODON pour la suppression du branchement électrique de l'habitation au 12 rue du Héron à Lisieux ;

- Date d'effet de la décision : à réception de la proposition commerciale
- Fin d'effet de la décision : à réception des travaux
- Coût : 271.20 € TTC

Décision n° 214 du 31 juillet 2020

Signature d'un contrat avec Madame Maëva HEINISCH demeurant 16 rue des Blanches Portes – 14100 LISIEUX pour la location d'un terrain situé rue des Blanches Portes à Lisieux, sur les parcelles cadastrées AK 291 – AK 292 – AK 293 – AK 294.

- Date d'effet de la décision : 1^{er} août 2020
- Fin d'effet de la décision : 31 juillet 2021
- Reconduction : reconduction tacite 1 fois
- Coût : 50 € mensuel soit 600 € annuel
- Résiliation : par l'une ou l'autre partie, préavis de deux mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Décision n° 215 du 03 août 2020

Signature d'une convention avec l'A.P.A.E.I. des Pays d'Auge et de Falaise, sise 86 route d'Orbec – 14100 LISIEUX, pour la mise à disposition, au profit du service Jeunesse de la Ville de Lisieux, de deux minibus immatriculés : CZ 939 XQ et DX 379 MD.

Dates : du vendredi 31 juillet 2020 (13h) au lundi 31 août 2020 (8h)

Mise à disposition à titre gratuit.

Décision n° 216 du 03 août 2020

Signature d'un contrat avec l'association PONT D'OUILLY LOISIRS sis 11 rue du stade René Vallée – 14690 PONT D'OUILLY pour l'hébergement en pension complète et activités sportives dans le cadre d'un séjour en direction d'un groupe de 16 jeunes et 2 animateurs du pôle ados.

- Date : du lundi 10 au vendredi 14 août 2020
- Lieu : hébergement « Gîte de la Potiche » à PONT D'OUILLY
- Activités : 1 séance kayak, 1 séance course orientation, 1 séance parcours acrobatique, 1 séance stand up paddle
- Coût : 2 737.70 € TTC

Décision n° 217 du 03 août 2020

Signature d'un contrat avec SCHATZI PARK sis Route de la Vallée – 14100 OUILLY LE VICOMTE pour la mise à disposition d'une structure gonflable babyfoot humain avec une personne présente dans le cadre du projet Ani'mobile.

- Dates : 31 juillet 2020- 03, 14 et 28 août 2020
- Horaires : de 14h00 à 17h00
- Lieux : parking Salle Multi Activités – Stade de Hauteville – Résidence Val d'Or
- Coût : 1 000 €TTC

Décision n° 218 du 03 août 2020

Signature d'un contrat avec LOUISAN BASE SPORTIVE sis 14240 ANCTOVILLE pour une initiation au BMX et découverte de l'activité laser-Ball pour 10 jeunes du local OASIS et 10 jeunes du local La Pendule.

- Date : mercredi 05 et jeudi 06 août 2020
- Horaires : 13h30 – 16h30
- Lieu : Louisan Base Sportive
- Coût : 500,00 € TTC

Décision n° 219 du 03 août 2020

Concession temporaire de terrain de 30 ans en caveau d'une superficie de 3m²57 à compter du 9 août 2020 et jusqu'au 9 août 2050. Cette concession est située section T n° 30 du plan.

Décision n° 220 du 03 août 2020

Concession temporaire de terrain de 30 ans en caveau d'une superficie de 3m²36 à compter du 5 juin 2020 et jusqu'au 5 juin 2050. Cette concession est située section 9, rang 11, Tombe 1, Nouveau Cimetière.

Décision n° 221 du 03 août 2020

Concession temporaire de terrain de 15 ans en franche terre d'une superficie de 2m² à compter du 8 septembre 2018 et jusqu'au 8 septembre 2033. Cette concession est située section R n°34 du plan.

Décision n° 222 du 03 août 2020

Concession de case de columbarium aménagé de 15 ans à compter du 8 juin 2020 et jusqu'au 8 juin 2035. Cette concession est située espace cinéraire « Les Charmilles » Module 1A-Case 3

Décision n° 223 du 03 août 2020

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche terre d'une superficie de 2m² à compter du 9 juin 2020 et jusqu'au 9 juin 2050. Cette concession est située section 17, rang 4, Tombe 8, Nouveau Cimetière.

Décision n° 224 du 03 août 2020

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche terre d'une superficie de 1m²05 à compter du 5 mai 2020 et jusqu'au 5 mai 2050. Cette concession est située section Ater 1enfant, n°23 du plan.

Décision n° 225 du 03 août 2020

Concession de case de columbarium aménagé de 30 ans à compter du 22 juin 2020 et jusqu'au 22 juin 2050. Cette concession est située espace cinéraire « Les Charmilles » Module 1A - Case 4.

Décision n° 226 du 03 août 2020

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche terre d'une superficie de 2m² à compter du 22 juillet 2018 et jusqu'au 22 juillet 2048. Cette concession est située section W Rang 12 Tombe 5.

Décision n° 227 du 03 août 2020

Concession temporaire de terrain de 30 ans en caveau d'une superficie de 3m²57 à compter du 25 juin 2018 et jusqu'au 25 juin 2048. Cette concession est située section IV Tombe 67 Rang 2.

Décision n° 228 du 03 août 2020

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche terre d'une superficie de 2m² à compter du 3 novembre 2019 et jusqu'au 3 novembre 2049. Cette concession est située section R n° 196 du plan.

Décision n° 229 du 03 août 2020

Décision concernant les ajustements budgétaires afin d'assurer la prise en charge de la dépense liée aux amortissements des subventions transférables au titre de l'exercice 2020 :

Intitulé des dépenses	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		
020 020 Dépenses imprévues	- 10 000 €	
Total	- 10 000 €	

Intitulé des dépenses	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		
040 139 Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	+10 000 €	
Total	+10 000 €	

Décision n° 230 du 03 août 2020

Exonération de deux mois de loyers à Monsieur DAKHLI gérant du restaurant « Le Festin » sis 1 avenue Victor Hugo_14100 LISIEUX eu égard à la période de confinement due à la crise sanitaire.

- Montant : 436.60 € (hors charges) *2 = 873.20 €

Décision n° 231 du 03 août 2020

Signature d'un contrat avec la société SAGA LAB sis 2 place de Francfort – 69003 LYON pour une mission de contrôle des installations sportives et récréatives.

- Date d'effet : à signature du contrat
- Durée d'effet : un an à compter de la signature
- Reconduction : tacite reconduction 3 fois
- Coût annuel : 4 392.00 € TTC révisable chaque année

Décision n° 232 du 03 août 2020

Signature d'une convention avec SQUARE HABITAT sis 11-13 place de la République – 14100 LISIEUX pour la mise à disposition de la salle de réunion n° 3 de l'Espace Victor Hugo.

- Date : 04 août 2020
- Horaires : 14h00 à 16h30
- Coût : 25 €
- Résiliation :
 - par l'une ou l'autre des parties pour tout motif avec préavis de 2 mois
 - par la ville pour raison de service avec préavis de 15 jours
 - par la ville pour manquement grave du bénéficiaire aux obligations avec préavis de 5 jours

Décision n° 233 du 03 août 2020

Signature d'une convention avec SQUARE HABITAT sis 11-13 place de la République – 14100 LISIEUX pour la mise à disposition de la salle de réunion n° 3 de l'Espace Victor Hugo.

- Date : 06 août 2020
- Horaires : 16h00 à 18h00
- Coût : 25 €
- Résiliation : - par l'une ou l'autre des parties pour tout motif avec préavis de 2 mois
 - par la ville pour raison de service avec préavis de 15 jours
 - par la ville pour manquement grave du bénéficiaire aux obligations avec préavis de 5 jours

Décision n° 234 du 03 août 2020

Signature d'une convention avec SQUARE HABITAT sis 11-13 place de la République – 14100 LISIEUX pour la mise à disposition de la salle de réunion n° 3 de l'Espace Victor Hugo.

- Date : 12 août 2020
- Horaires : 14h00 à 17h30
- Coût : 25 €
- Résiliation : - par l'une ou l'autre des parties pour tout motif avec préavis de 2 mois
 - par la ville pour raison de service avec préavis de 15 jours
 - par la ville pour manquement grave du bénéficiaire aux obligations avec préavis de 5 jours

Décision n° 235 du 03 août 2020

Signature d'un contrat avec l'association LES FÉES CIRQUES sise 907 boulevard du Val – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR pour un stage d'initiation aux arts du cirque pour un groupe de jeunes du Pôle Ados.

- Date : du 17 au 21 août 2020
- Horaires : de 13h30 à 18h30
- Lieu : terrain extérieur du gymnase Mimoun
- Coût : 900 € TTC

Décision n° 236 du 03 août 2020

Signature d'un contrat avec Le Centre Loisirs Nautiques Asnelles sis Cale de L'Essex - 14960 ASNELLES pour une séance de char à voile pour un groupe de jeunes du local La Pendule.

- Date : mardi 25 août 2020
- Horaires : de 11h00 à 13h00
- Lieu : Centre Loisirs Nautiques Asnelles
- Coût : 414.50 € TTC

Décision n° 237 du 03 août 2020

Signature d'un contrat avec l'association LEXOVIDES sise 13 boulevard Pasteur - 14100 LISIEUX pour une descente en kayak de SAINT-MARTIN DE LA LIEUE à LISIEUX pour un groupe de 14 enfants de la Maison de Quartier Trevett.

- Date : 10 août 2020
- Durée de la prestation : 1 séance de 2h avec la prestation et les consignes de sécurité
- Coût : 210 € TTC pour 21 personnes

Décision n° 238 du 04 août 2020

Fixation du tarif du Marché nocturne ayant lieu à Lisieux le samedi 22 août 2020 comme suit :

Lieux d'exécution : Centre-Ville de Lisieux et/ou Hauteville

Date d'effet : le samedi 22 août 2020

Horaires : Déballage : 16h30 – 18h00

Vente : 18h00 – 22h00

Remballage : 22h00 – 23h00

Tarif encaissement :

- Forfait réservation de l'emplacement : 15.00 €
- Minimum de perception : 4.50 € (équivalent 3ml)
- Métrage supplémentaire (ml/3m prof.) : 1.50 €

Décision n° 239 du 04 août 2020

Signature d'une convention précaire avec l'Association des Salariés Agricoles de Normandie, sise 9 rue de la Petite Cité – 27000 EVREUX, pour la mise à disposition de la salle de réunion 2 à l'Espace Victor Hugo Lisieux.

- Date : Vendredi 21 août 2020.
- Horaire : de 13h30 à 17h00
- Coût : 50.00 € à régler auprès de la Trésorerie Municipale sur présentation de l'avis de somme à payer.

Décision n° 240 du 04 août 2020

Signature d'une convention précaire avec la société Square Habitat, sise 11-13 place de la République – 14100 LISIEUX, pour la mise à disposition de la salle de réunion 2 à l'Espace Victor Hugo Lisieux.

- Date : Jeudi 03 septembre 2020.
- Horaire : de 14h00 à 17h00
- Coût : 50.00 € à régler auprès de la Trésorerie Municipale sur présentation de l'avis de somme à payer.

Décision n° 241 du 06 août 2020

Signature d'une proposition financière avec la société Réseaux&Fondations sise La Cuvinière – 61210 BAZOCHES AU HOULME, pour l'inspection détaillée avec relevé pathologique d'un aqueduc ancien, faisant partie du réseau d'eaux pluviales et situé sous la parcelle AO 168 entre le boulevard Carnot et la rue du Général Leclerc.

- Opération : Recherche du tracé de l'aqueduc et des apports amont (regards d'accès, avaloirs...) en provenance de la rue du Maréchal Foch ou du boulevard Carnot.
- Date d'effet : à notification de la décision et du bon de commande signé
- Fin d'effet : à réception du rapport d'intervention
- Date d'intervention : à déterminer et selon les conditions hydrauliques
- Durée : Opération conduite sur 2 jours
- Coût forfaitaire : 4 560.00 € HT soit 5 472.00 € TTC

La proposition de tarification pourra être révisée pour toute journée supplémentaire de chantier.

Modalités de paiement : à réception de la facture et du rapport de fin d'intervention

Décision n° 242 du 12 août 2020

Acquisition auprès de la concession RENAULT GUEUDET sise boulevard Jean-Charles CONTEL – 14100 GLOS, de deux véhicules utilitaires pour le Secteur Interventions des Services Techniques.

- Véhicule 1 : Kangoo Express immatriculé FQ-724-RL
Montant véhicule et options : 12 320.20 HT soit 14 784.24 € TTC
Frais annexes : 215.76 € TTC
- Véhicule 2 : Kangoo Express immatriculé FQ-802-RL
Montant véhicule et options : 12 320.20 HT soit 14 784.24 € TTC
Frais annexes : 215.76 € TTC

Soit un coût TTC de 30 000.00 €.

Décision n° 243 du 13 août 2020

Signature d'une convention avec la société GDO ASSISTANCE sise 462 RD 613 – La Bosquetterie – 14340 LE PRE D'AUGE et la société FOUGERAY PIECES AUTO sise 763 rue Edouard Branly – 14100 LISIEUX concernant l'enlèvement et la destruction des véhicules hors d'usage.

- ☒ Date d'effet : à compter de la signature la plus tardive
- ☒ Fin d'effet : 10 décembre 2021
- Reconduction : aucune
- Résiliation : préavis d'un mois
- Coût : 30 € par véhicule collecté et détruit
0 € par véhicule en très mauvais état (véhicule totalement détruit ou incendié) ou deux roues.

Décision n° 244 du 20 août 2020

Exonération d'un mois de loyer à Mme Aurélie FESSARD-DESRAMÉ en contrepartie de travaux dans le logement loué à savoir :

- Réfection de la salle de bain comprenant : le retrait du papier peint, la préparation du support, la mise d'une peinture en phase aqueuse satinée lessivable en deux couches de l'ensemble des murs ;
 - Entrée principale : réfection des murs par retrait du papier peint actuel, mise en place d'une fibre de verre avec mise en peinture en deux couches (peinture en phase aqueuse, lessivable de préférence satinée). Reprise du plafond en peinture mat acrylique en deux couches y compris préparation du support ;
 - Lessivage et nettoyage complet du logement.
- Le preneur s'engage à effectuer lesdits travaux avant le 31 octobre 2020.
- Montant : 410 € (hors charges).
 - Date d'effet : dès la signature du bail, soit du 20/08/2020 au 19/09/2020.

Décision n° 245 du 20 août 2020

Exonération de quatre mois de loyers à Mme Elisabeth LEMAIRE en contrepartie de travaux dans le logement loué, à savoir :

- Réfection de la salle de bain comprenant : le retrait du papier peint, la préparation du support, le traitement en profondeur et surface anti-humidité, mise en place d'une fibre de verre sur l'ensemble des subjectiles et mise en peinture en phase aqueuse satinée lessivable en deux couches de l'ensemble des murs et plafonds. Remplacement du WC actuellement en place. Mise en place d'une grille d'aération dans le mur de séparation salle de bain/entrée ;
- Cuisine : reprise de l'ensemble du plafond, préparation du support (traitement de l'humidité et des fissures, mise en peinture en deux couches (peinture en phase aqueuse satinée, lessivable) ;
- Entrée principale : réfection des murs par retrait du papier peint actuel, mise en place d'une fibre de verre avec mise en peinture en deux couches (peinture phase aqueuse, lessivable de préférence satinée) ;
- Chambre : réfection des murs par retrait du papier peint actuel, mise en place d'une fibre de verre avec mise en peinture en deux couches (peinture en phase aqueuse, lessivable de préférence satinée) ;
- Salle à manger : reprise de l'ensemble du plafond par ponçage de la peinture laquée en place, traitement des fissures, mise en place d'une sous-couche d'impression, peinture en deux couches en finition mate phase aqueuse.
- Montant : 1 640.00 € = 4 x 410.00 € (loyer mensuel)
- Date d'effet : dès la signature du bail

Décision n° 246 du 24 août 2020

Concession temporaire de terrain de 30 ans en caveau d'une superficie de 3m²57 à compter du 7 février 2020 et jusqu'au 7 février 2050. Cette concession est située section IV n° 78 du plan.

Décision n° 247 du 24 août 2020

Concession temporaire de terrain de 30 ans en caveau d'une superficie de 3m²57 à compter du 14 juillet 2020 et jusqu'au 14 juillet 2050. Cette concession est située section IX n° 48 du plan.

Décision n° 248 du 24 août 2020

Concession temporaire de terrain de 15 ans en franche terre d'une superficie de 2m² à compter du 15 avril 2019 et jusqu'au 15 avril 2034. Cette concession est située section Q n° 71 du plan.

Décision n° 249 du 24 août 2020

Concession temporaire de terrain de 30 ans en caveau d'une superficie de 3m²36 à compter du 20 juillet 2020 et jusqu'au 20 juillet 2050. Cette concession est située section 9, rang 10, Tombe 10, Nouveau Cimetière.

Décision n° 250 du 24 août 2020

Concession temporaire de terrain de 50 ans en franche terre d'une superficie de 1m²05 à compter du 22 juillet 2020 et jusqu'au 22 juillet 2070. Cette concession est située section S, rang 4, Tombe 2.

Décision n° 251 du 24 août 2020

Concession temporaire de terrain de 30 ans en columbarium à compter du 28 juillet 2020 et jusqu'au 28 juillet 2050. Cette concession est située espace cinéraire « Les Charmilles » Module 1A – Case 5.

Décision n° 252 du 24 août 2020

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche terre d'une superficie de 2m² à compter du 30 juillet 2020 et jusqu'au 30 juillet 2050. Cette concession est située section 14, rang 11, Tombe 4, Nouveau Cimetière.

Décision n° 253 du 24 août 2020

Signature de quatre conventions précaires avec Monsieur Bernard AUBRIL, Conseiller Départemental, domicilié 139 rue Roger Aini – 14100 LISIEUX, pour la mise à disposition de la salle de réunion 2 à l'Espace Victor Hugo Lisieux.

- Dates : les samedis 05 septembre 2020, 03 octobre 2020, 07 novembre 2020 et 05 décembre 2020
- Horaire : de 9h30 à 11h30
- La mise à disposition est à titre gratuit.

Décision n° 254 du 24 août 2020

Signature d'un contrat avec l'Association Pays d'Auge Badminton, sise 736 Chemin du Presbytère – 14340 MANERBE, pour la mise à disposition à titre gratuit d'un intervenant.

- Lieu : Gymnase de Hauteville – 14100 LISIEUX
 - Date : Vendredi 14 août 2020
 - Horaires : de 14h00 à 18h00
 - Activités : initiation au badminton dans le cadre de l'animation de quartier
- Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit

Décision n° 255 du 24 août 2020

Signature d'un contrat avec le Centre l'Oiseau, sis 60 route de Lortier – 14140 AUQUAINVILLE, pour la mise à disposition d'un intervenant pour assurer la prestation suivante : mise en place d'ateliers musicaux pour les enfants de l'école Caroline Duchemin dans le cadre des activités périscolaires.

- Lieu : Ecole maternelle Caroline Duchemin
- 13 séances les mardis suivants :
 - Septembre : 8-15-22-29
 - Octobre : 6 et 13
 - Novembre : 3-10-17-24
 - Décembre 8-15
- Horaires : de 17h00 à 18h00
- Coût : 663.00 € TTC.

Décision n° 256 du 24 août 2020

Signature d'un contrat avec le Centre d'hébergement « au Centre des Volcans », sis BP 7 rue du Frère Genestier – 63230 PONTGIBAUD, pour l'hébergement et la pension complète d'un groupe de 8 enfants et 2 adultes du centre de loisirs La Vallée dans le cadre d'un séjour.

- Titre : Hébergement et pension complète
- Durée : 6 jours avec nuitées
- Lieu : au Centre des Volcans
- Dates : du 18 au 23 octobre 2020
- Coût global : 1 880.00 € TTC
 - Acompte de 30 % soit 564.00 € TTC versé par la Ville de Lisieux à la signature du contrat
 - le solde soit 1 316.00 € TTC sera versé après prestation faite.

Décision n° 257 du 27 août 2020

Signature d'un contrat avec le Centre de pleine nature Lionel Terray, sis le Viaduc - 14570 CLÉCY, pour l'hébergement, la restauration et la mise en place d'activités sportives pour un groupe de 14 enfants et 3 animateurs de la Maison de Quartier Trevett.

- Prestations :
 - Hébergement chambre
 - Restauration au centre
 - Descente de rivière sur 6 kms en canoë
 - 1 parcours aventure
 - 1 course d'orientation
- Dates : du 26 au 30 avril 2021
- Coût global : 3 012.20 € TTC
 - Acompte de 1 242.60 € TTC versé par la Ville de Lisieux en 2020
 - le solde soit 1 769.60 € TTC sera versé après prestation faite.

Décision n° 258 du 27 août 2020

Signature d'un contrat avec la société SAS ECHO DES MONTAGNES – sise 99 route des Mudry _ 74430 SEYTRoux dans le cadre d'un séjour montagne pour un groupe de 17 jeunes du Pôle ados avec 4 accompagnateurs. La prestation comprend :

- 1 transport aller-retour gare de Thonon Les bains/Seytoux
 - 6 jours d'hébergement en pension complète : du diner le samedi 24 avril 2021 au déjeuner le vendredi 30 avril 2021
 - 1 séance spéléo : ½ journée encadrée par 2 moniteurs diplômés d'Etat avec transport
 - 1 séance Via Ferrata : ½ journée encadrée par 2 moniteurs diplômés d'Etat avec transport et matériel fourni
 - 1 séance rafting « découverte » avec encadrement et matériel fourni
 - 1 entrée et visite des Gorges du Pont du Diable
 - 1 atelier menuiserie au chalet
- Dates : du samedi 24 au vendredi 30 avril 2021
 - Coût global : 9 114.00 € TTC se décomposant comme suit :
 - Acompte de 13 % (1 184.82 € TTC) versé par la Ville de Lisieux à la signature du contrat 2020 annulé suite au Covid ;

- Acompte de 30 % (2 734.20 € TTC) versé par la Ville de Lisieux à la signature du contrat 2020 annulé suite au Covid ;
- le solde soit 5 194.98 € TTC sera versé après prestation faite.

Décision n° 259 du 27 août 2020

Signature de l'avenant n° 1 à la convention d'attribution d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public signée le 17 janvier 2020 avec l'association « L'Art s'en sort », sise Castel Camping – 14130 Le Brévédent, pour l'exploitation d'une buvette à Mosaïc la Salle.

L'avenant n° 1 modifie l'article II de la convention par l'ajout de deux dates de concerts organisés dans le cadre de « Mosaïc en Scène », soit les vendredis 23 octobre 2020 et 18 décembre 2020.

Les autres clauses de la convention sont inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant n° 1, lesquelles prévalent sur les clauses du contrat initial.

Décision n° 260 du 27 août 2020

Signature d'un acte d'engagement avec le groupement représenté par la SARL AEI, sise 8 rue Jean-Baptiste Clément – 93310 LE PRE SAINT GERVAIS pour l'étude « Le Patrimoine au service de l'attractivité du cœur de Ville : repérage et préconisations ».

Date d'effet : à notification de la décision

Fin d'effet : le délai d'exécution du marché est de 8 mois non reconductible. Le délai de validation des documents remis à chaque phase de 2 mois maximum suspend le délai d'exécution du marché.

- Tranche ferme Etude – Le patrimoine au service de l'attractivité du cœur de ville : repérage et préconisations : 40 160.00 € soit 48 192.00 € TTC
 - Tranche optionnelle 1 - Réunion supplémentaire : 5 700.00 € HT soit 6 840.00 € TTC
- Délai d'affermissement de la tranche optionnelle 1 : durée globale du marché

Décision n° 261 du 27 août 2020

Signature d'un avenant n°2 avec la SMACL ASSURANCES, sise 141 avenue Salvador Allende – CS20000 – 79031 NIORT CEDEX 9, concernant le contrat « Véhicules à moteur » conclu avec la Ville de Lisieux, ayant pour objet :

- 1) les adjonctions et/ou suppressions de véhicules qui sont intervenues depuis le dernier avenant ;
- 2) la mise à jour des caractéristiques des véhicules assurés (marque, type, immatriculation etc.)

Date d'effet : à la signature de la décision

Fin d'effet : à la fin du marché public n° 17MA012-3 soit le 1er janvier 2022

Coût : 1 152.23 € TTC se décomposant comme suit :

- Appel de cotisations 2018 : 23.78 € TTC
- Appel de cotisations 2019 : 1 128.45 € TTC

Décision n° 262 du 28 août 2020

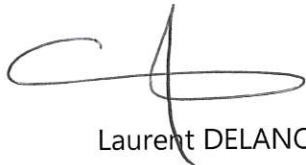
Signature d'un avenant n°2 avec la SMACL ASSURANCES, sise 141 avenue Salvador Allende – CS20000 – 79031 NIORT CEDEX 9, concernant le contrat « Dommages aux biens » conclu avec la Ville de Lisieux, ayant pour objet la révision de la superficie déclarée du parc immobilier.

Date d'effet : à la signature de la décision

Fin d'effet : à la fin du marché public n° 17MA012-1 soit le 1^{er} janvier 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Secrétaire de séance,



Laurent DELANOË

Le Maire,



Sébastien LECLERC